

RAPPORT N° 95/6-33
au Conseil Municipal

OBJET

C.R.A.C. 1994 DE LA Z.A.C. II DE PATATES-A-DURAND

La Z.A.C. II de Patates-à-Durand a été créée en 1980 et sa concession confiée à la S.E.D.RE..

Sur 18 hectares, la quasi-totalité du programme de l'opération a été réalisée avec 460 logements et 4,7 ha de zone artisanale. Il reste à commercialiser des parcelles à destination d'activités en bordure du Boulevard Sud qui traverse cette Z.A.C..

Doivent également être réalisés des travaux de finition des espaces publics pour un montant de 2 700 000 F. Enfin, la Commune devra acquérir un terrain de 1 730 m² pour un futur équipement public, au prix de 616 000 F.

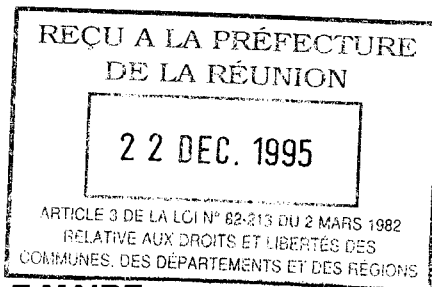
En terme financier, le bilan reste quasiment identique à celui que le Conseil Municipal a approuvé le 24 septembre 1994. La participation communale au déficit a déjà été liquidée les années précédentes.

Une modification du Plan d'Aménagement de Zone (P.A.Z.) est en cours, afin principalement d'intégrer réglementairement la Rue des Amaryllis, ainsi qu'un projet de Centre d'Hébergement communal.

La S.E.D.RE. a présenté, conformément au Cahier des Charges du Traité de Concession, le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 1994 ci-joint.

Je vous propose d'approuver ce document.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

DELIBERATION N° 95/6-33
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 décembre 1995

OBJET

C.R.A.C. 1994 DE LA Z.A.C. II DE PATATES-A-DURAND

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/6-33 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Aménagement et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

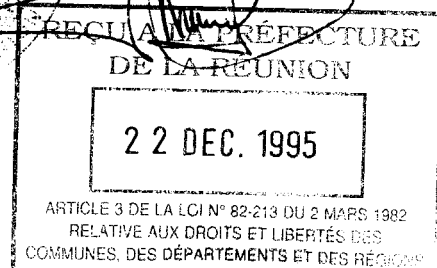
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant (C.R.A.C.) 1994 de la Z.A.C. II de Patates-à-Durand.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC 1995



LE MAIRE
Michel TAMAYA



Z.A.C. II PATATES A DURAND

LOCALISATION

échelle 1/5000e

